









Newsletter Septembre 2010

Ca peut vous intéresser ?

Décret n° 2010-2342 du 20 septembre 2010, fixant les conditions du bénéfice des interventions du régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le des technologies domaine l'information et de la communication ainsi que les taux et les modalités d'octroi des primes, de la dotation remboursable et de la participation au capital.

Le présent décret a pour objet de fixer les activités ouvrant droit au bénéfice du concours du régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication créé par la loi n° 2010-18 du 20 avril 2010 susvisée ainsi que les procédures et conditions de bénéfice des interventions dudit régime, les taux et les modalités d'octroi et de déblocage des primes, de la dotation remboursables et de la participation au capital.

Bénéficient du concours du régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, les projets créatifs et innovants dans les activités fixées dans la liste annexée au présent décret.

Les importants Décret, Arrêtés, publiés durant les mois Septembre 2010

Décret n° 2010-2199 du 6 septembre 2010, modifiant le décret n° 99-2387 du 27 octobre 1999, relatif au statut des résidents juridique spécialisation en pharmacie (Ref 74/2010 du 14/09/2010)

Décret n° 2010-2200 du 6 septembre 2010, modifiant et complétant le décret n° 93-1915 du 31 août 1993, fixant les structures et les spécialités ainsi que les normes en capacité, locaux, équipements personnels des établissements sanitaires privés 74/2010 (Ref du 14/09/2010).

Décret n° 2010-2210 du 6 septembre 2010, accordant à la société du pôle de compétitivité de Gafsa les avantages prévus par les articles 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements (Ref 74/2010 du 14/09/2010).

Décret n° 2010-2211 du 6 septembre 2010, accordant à la société du pôle de compétitivité de Gafsa les avantages prévus par les articles 51 bis, 51 ter, 52 et 52 bis du code d'incitation investissement(Ref 74/2010 du 14/09/2010).









Décret n° 2010-2212 du 6 septembre 2010, accordant à la société « Le parc de loisir Sidi Mansour » l'avantage prévu par l'article 52 guater du d'incitation aux investissements (Ref. 74/2010 du 14/09/2010).

Décret n° 2010-2213 du 6 septembre 2010, accordant à la société « Zina Park » l'avantage prévu par l'article 52 quater du code d'incitation aux investissements (Ref 74/2010 du 14/09/2010).

Décret n° 2010-2214 du 6 septembre 2010, accordant à la société « Bou Makhlouf Center pour le loisir de la famille et l'enfant » l'avantage prévu par l'article 52 quater du code d'incitation aux investissements(Ref 74/2010 14/09/2010).

Décret n° 2010-2227 du 14 septembre 2010, complétant le décret n° 2003-1027 du 28 avril 2003, relatif à la définition des activités de la médecine de la reproduction et les modalités de son exercice (Ref 75/2010 du 19/09/2010).

Arrêté des ministres du commerce et de l'artisanat. de l'agriculture, ressources hydrauliques et de la pêche, de la santé publique, de l'industrie et de la technologie, et des technologies de la communication du 18 septembre 2010, fixant les procédures de contrôle technique systématique à l'importation (Ref 76/2010 du 21/09/2010).

Décret n° 2010-2342 du 20 septembre 2010, fixant les conditions du bénéfice des interventions du régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des technologies l'information et de la communication ainsi que les taux et les modalités d'octroi des primes, de la dotation remboursable et de la participation au capital (Ref 76/2010 du 21/09/2010).

Avis des ministres de l'intérieur et du développement local et du commerce et de l'artisanat et de l'industrie et de la technologie et de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et santé publique, de la relatif à l'optimisation de la gestion de quelques produits chimiques dangereux et des acides (Ref 78/2010 du 28/09/2010).

A member of HLB International a worldwide organisation of accounting firms and business advisers